



Elections CSE 2025
Guide d'utilisation pour les électeurs

Sommaire

1 - Accès à la plateforme de vote

- 1.1 - Identifiant votant
- 1.2 - Information non triviale
- 1.3 - Code de confirmation par téléphone

2 - Tableau de bord

- 2.1 - Afficher les candidatures
- 2.2 - Transparence de l'urne
- 2.3 - Accéder aux résultats
- 2.4 - Voir les membres du bureau de vote

3 - Comment voter

- 3.1 - Accéder au scrutin
- 3.2 - Sélectionner vos candidatures pour une élection
- 3.3 - Raturer des candidats
- 3.4 - Voter blanc
- 3.5 - Valider son bulletin
- 3.6 - Récépissé de vote

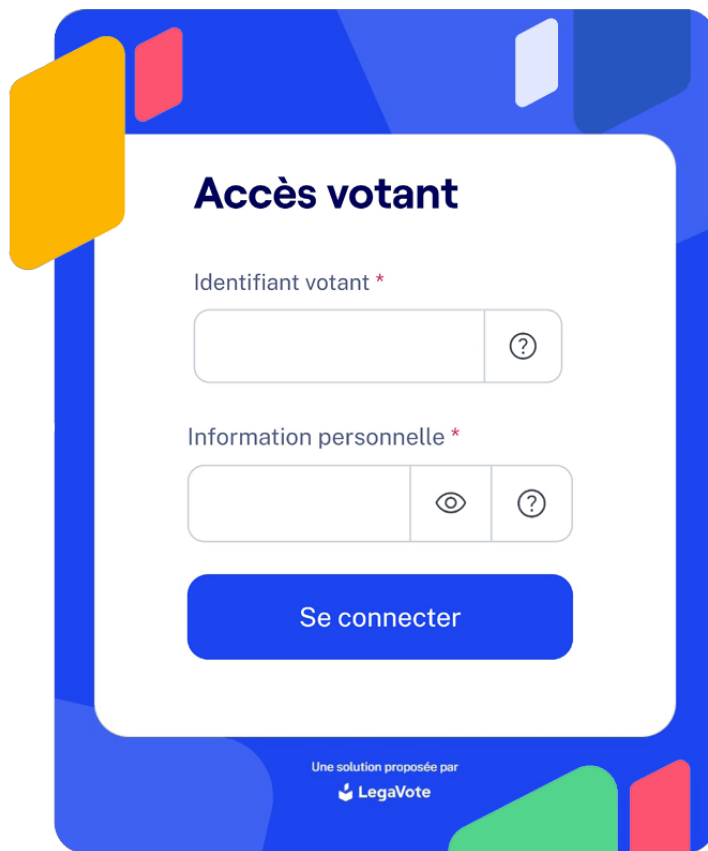
1 - Accès à la plateforme de vote

À l'aide d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone relié à internet, vous devez vous connecter au site dédié à l'élection (<https://hamza.legavote.fr>).

La plateforme de vote est accessible sur tout type de navigateur à jour de la dernière version majeure (Google Chrome, Microsoft Edge, Safari, Mozilla Firefox).

Vous devez saisir sur la page "Accès votant" :

- Votre identifiant votant
- Une information personnelle (Information non triviale)



Accès votant

Identifiant votant *

Information personnelle *

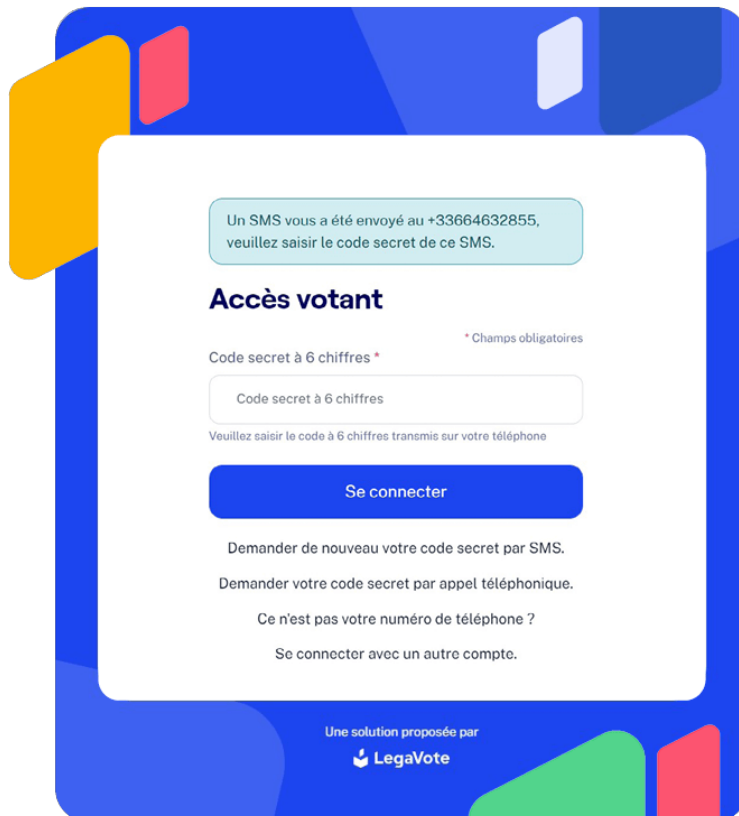
Se connecter

Une solution proposée par
 LegaVote

Une fois vos identifiants saisis, vous serez redirigé vers une seconde page pour confirmer votre identité.

Vous serez invité à saisir votre numéro de téléphone (fixe ou portable) pour recevoir un code secret à 6 chiffres.

Ce code secret est diffusé par SMS (si le numéro est relié à un téléphone portable) ou par serveur vocal (dans le cas d'une ligne fixe).



Un SMS vous a été envoyé au +33664632855, veuillez saisir le code secret de ce SMS.

Accès votant

* Champs obligatoires

Code secret à 6 chiffres *

Veuillez saisir le code à 6 chiffres transmis sur votre téléphone

Se connecter

Demander de nouveau votre code secret par SMS.

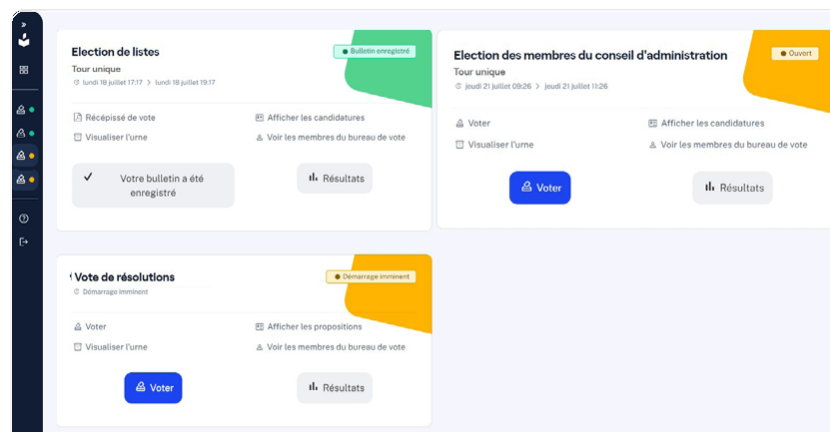
Demander votre code secret par appel téléphonique.

Ce n'est pas votre numéro de téléphone ?

Se connecter avec un autre compte.

Une solution proposée par
LegaVote

Une fois connecté à la plateforme de vote, vous serez automatiquement redirigé vers le premier vote en cours [pour voter](#) (s'il a démarré) ou vers [votre tableau de bord](#).



Election de listes Tour unique
🗓️ lundi 18 juillet 17:17 ➔ lundi 18 juillet 19:17

🗳️ Récépissé de vote
🗳️ Visualiser l'urne

✓ Votre bulletin a été enregistré

🗳️ Résultats

🗳️ Afficher les candidatures
🗳️ Voir les membres du bureau de vote

Election des membres du conseil d'administration Tour unique
🗓️ jeudi 21 juillet 09:26 ➔ jeudi 21 juillet 11:26

🗳️ Voter
🗳️ Visualiser l'urne

Voter

🗳️ Résultats

🗳️ Afficher les candidatures
🗳️ Voir les membres du bureau de vote

Vote de résolutions Démarrage imminent

🗳️ Voter
🗳️ Visualiser l'urne

Voter

🗳️ Résultats

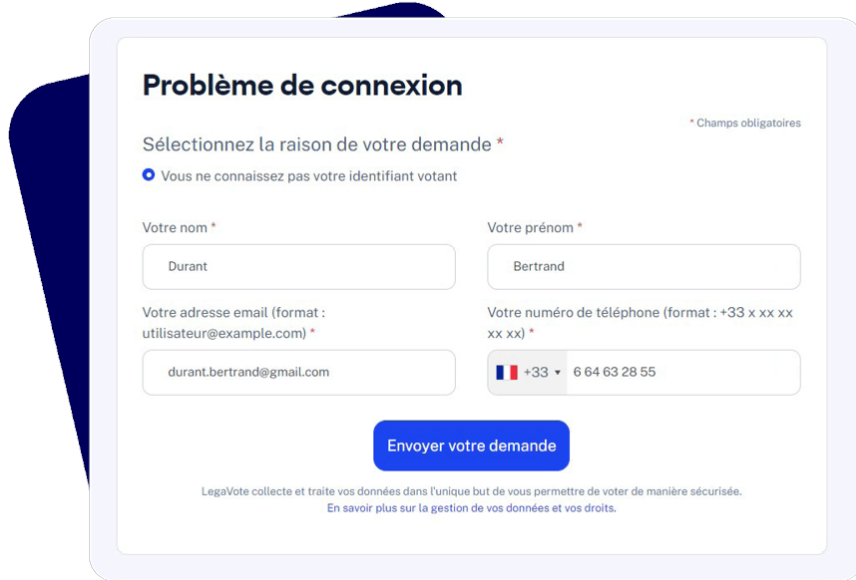
🗳️ Afficher les propositions
🗳️ Voir les membres du bureau de vote

1.1 - Identifiant votant

Votre identifiant votant vous a été transmis par email.

Vous pouvez demander la génération d'un nouvel identifiant votant via la page de [problème de connexion](#).

Si l'adresse email renseignée dans le formulaire est bien la même que celle importée au sein du système, vous recevrez automatiquement un nouvel identifiant votant par email.



Problème de connexion * Champs obligatoires

Sélectionnez la raison de votre demande *

☒ Vous ne connaissez pas votre identifiant votant

Votre nom *

Votre prénom *

Votre adresse email (format : utilisateur@example.com) *

Votre numéro de téléphone (format : +33 x xx xx xx xx) *

LegaVote collecte et traite vos données dans l'unique but de vous permettre de voter de manière sécurisée.
En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits.

1.2 - Information non triviale

Veillez renseigner ...

Il est possible que les informations importées dans le système de vote soient erronées pour certains électeurs.

Si c'est votre cas et que vous ne pouvez alors pas vous identifier sur la plateforme de vote, veuillez soumettre le [formulaire de problème de connexion](#), vous serez alors invité à envoyer une demande de rectification de vos données qui sera validée par l'équipe d'organisation du vote ou les membres du bureau de vote.

1.3 - Code de confirmation par téléphone

Au moment de votre connexion, un code de confirmation vous sera transmis par téléphone.

Le SMS contenant ce code peut mettre quelques minutes pour arriver...

Si au bout d'une minute vous ne l'avez toujours pas reçu, vérifiez que le numéro affiché et l'indicatif du pays sont bien les vôtres.

S'il n'arrive toujours pas, vous pouvez demander l'envoi d'un nouveau SMS ou l'envoi du code secret par appel téléphonique.

Au bout de 2 tentatives infructueuses, veuillez contacter la cellule d'assistance au 04 28 29 19 09.

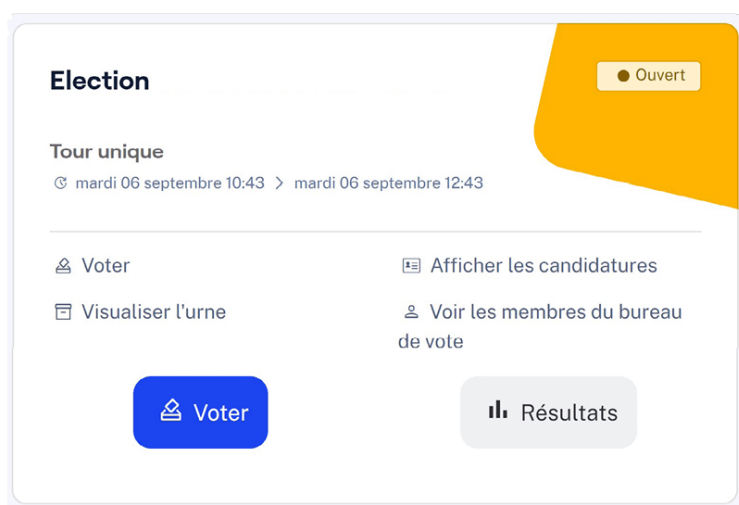
2. Tableau de bord

2.1 - Afficher les candidatures

Avant, pendant et après le vote, vous pouvez vous connecter sur la plateforme de vote et accéder à la liste des candidatures.

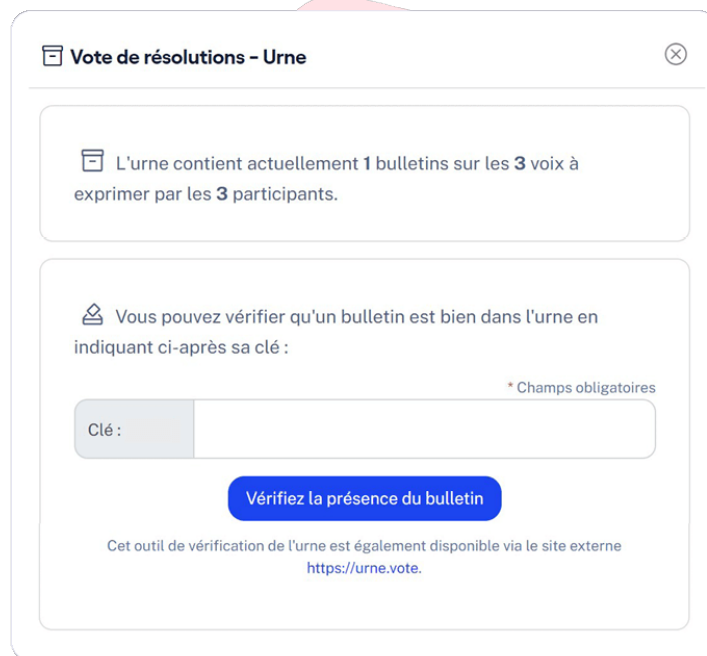
Cette étape vous permet de consulter la liste des candidatures avant le vote et de consulter les documents associés.

Pour accéder à la liste des candidatures, connectez-vous sur la plateforme de vote et cliquez sur le lien **Afficher les candidatures** sur le tableau de bord électeur.



2.2 - Transparence de l'urne

La transparence de l'urne permet aux électeurs de pouvoir vérifier que leur bulletin a bien été pris en compte au sein du système et n'a pas été altéré. Pour accéder à cet outil de vérifiabilité, connectez-vous sur la plateforme de vote et cliquez sur le lien **Transparence de l'urne**. Avant même l'envoi de votre bulletin, une empreinte numérique de votre bulletin est affichée. Juste après avoir envoyé votre bulletin dans l'urne, vous pourrez retrouver cette empreinte numérique associée cette fois-ci à un numéro de série aléatoire et unique. Vous pouvez conserver ce numéro de série et interroger l'urne à n'importe quel moment pour vérifier que votre bulletin s'y trouve bien et que son empreinte n'a pas changé. Cette fonctionnalité de transparence de l'urne est également disponible via la plateforme externe [Contrôle d'urne numérique par huissiers de justice](#).



Vote de résolutions - Urne

L'urne contient actuellement **1** bulletins sur les **3** voix à exprimer par les **3** participants.

Vous pouvez vérifier qu'un bulletin est bien dans l'urne en indiquant ci-après sa clé :

* Champs obligatoires

Clé :

Vérifiez la présence du bulletin

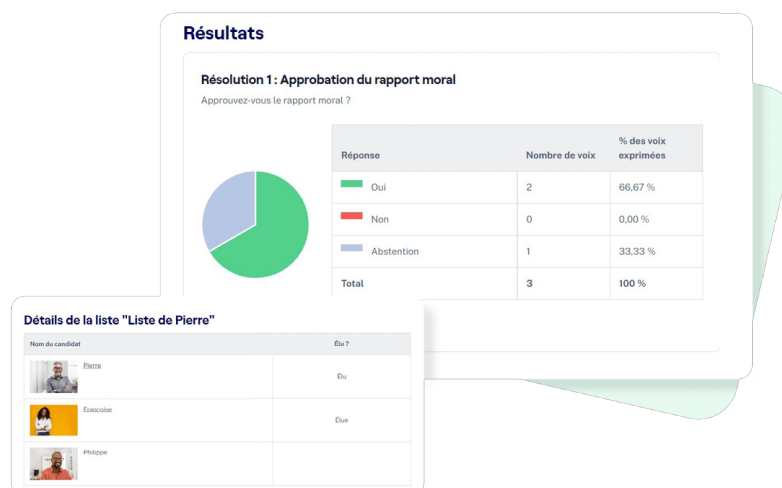
Cet outil de vérification de l'urne est également disponible via le site externe <https://urne.vote>.

2.3 - Accéder aux résultats

Une fois le dépouillement effectué par les membres du bureau, l'organisateur du vote peut proclamer les résultats et les rendre accessibles via la plateforme de vote.

Pour accéder aux résultats, connectez-vous sur la plateforme de vote et cliquez sur le bouton **Résultats** sur la droite du vote correspondant.

L'ensemble des résultats s'affichera alors à l'écran avec les remarques des membres du bureau de vote le cas échéant.



2.4 - Voir les membres du bureau de vote

Avant, pendant et après le vote, vous pouvez consulter la liste des membres du bureau responsables du bon déroulement des opérations de vote.

Les membres du bureau ont accès à une interface sur la plateforme de vote leur permettant de suivre les élections et de détecter tout dysfonctionnement.

Pour accéder à la liste des membres du bureau, connectez-vous sur la plateforme de vote et cliquez sur le lien ***Voir les membres du bureau***.

 Membres du bureau de vote :
Guillaume Debailly (Président)
Marina Loiseau (Secrétaire)
Henri Duflot (Assesseur)

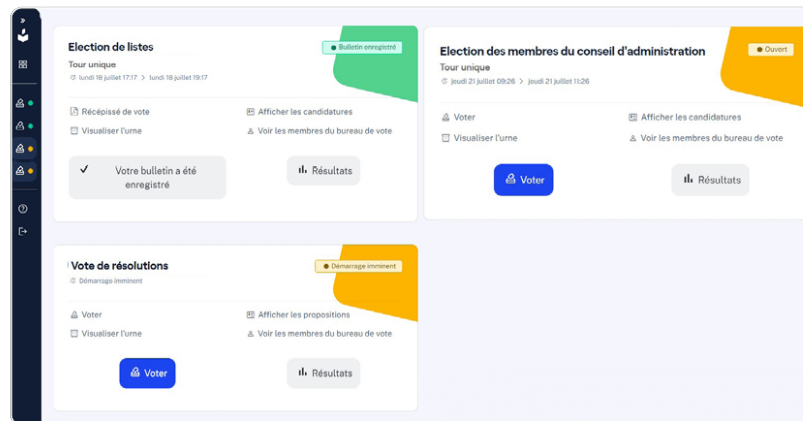
3. Comment voter

3.1 - Accéder au scrutin

Une fois [identifié sur la plateforme de vote](#), vous serez automatiquement redirigé vers le premier scrutin en cours, ou à défaut, vers votre tableau de bord.

Celui-ci contient les différents scrutins configurés sur la plateforme auxquels vous avez accès.

Si le vote est en cours, vous pouvez cliquer sur le bouton "Voter" pour accéder à la liste des candidatures et exprimer votre choix.



3.2 - Sélectionner vos candidatures pour une élection

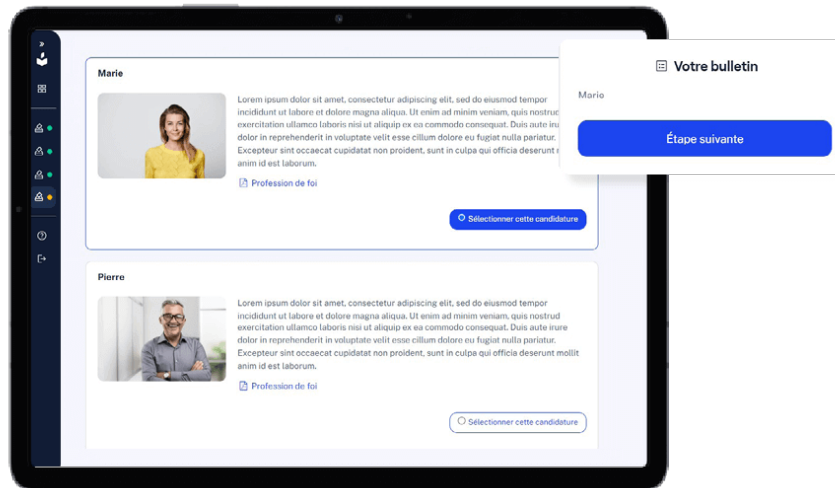
Les candidatures sont affichées à l'écran selon un ordre aléatoire.

Chaque affichage de la page des candidatures pouvant générer un ordre d'affichage différent.

En fonction du nombre de candidatures, il sera peut-être nécessaire de cliquer une première fois sur le nom de la candidature avant de pouvoir accéder au bouton **"Sélectionner cette candidature"**.

La candidature sélectionnée s'affiche alors dans votre bulletin sur la droite de l'écran.

Vous n'avez plus qu'à cliquer sur le bouton **"Étape suivante"** pour accéder à l'étape de confirmation.



3.3 - Raturer des candidats

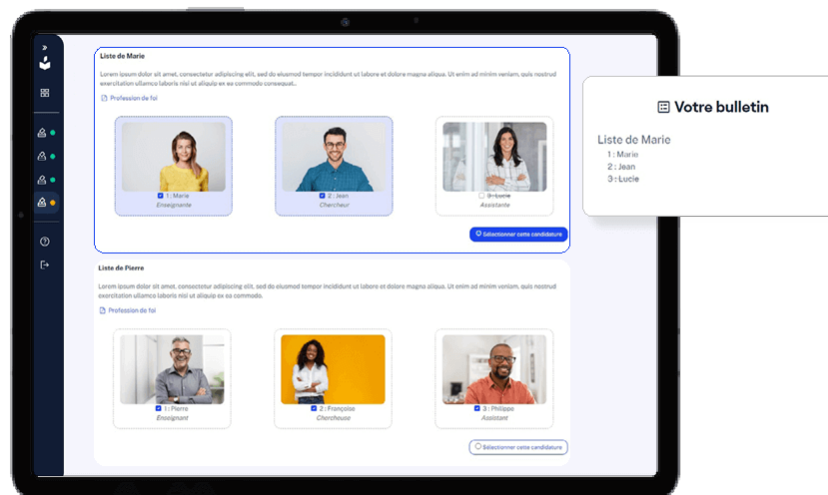
Au sein d'une même liste, vous pouvez raturer des candidats.

Au moment de la proclamation des résultats, si le nombre de ratures sur le nom d'un candidat est égal ou supérieur à 10%, la désignation du candidat élu de la liste se fait alors en fonction du nombre de voix obtenues par chaque candidat (ordre de préférence exprimé par les électeurs) et non plus en fonction de son ordre d'apparition dans la liste.

Raturer un candidat a également un impact sur la liste entière puisque le poids de votre vote est alors diminué proportionnellement au nombre de candidats ratés.

Par exemple, si vous votez pour une liste de 4 candidats et n'en raturez aucun, le poids de votre vote attribué à cette liste sera égal à : $4 / 4 = 1$

Si à l'inverse, vous votez pour cette même liste mais raturez 2 des 4 candidats, le poids de votre vote attribué à cette liste sera égal à : $2 / 4 = 0,5$



3.4 - Voter blanc

Vous pouvez choisir de ne voter pour aucune des candidatures mais d'exprimer un vote blanc. Votre bulletin ne sera alors pas comptabilisé dans le calcul du quorum.

Le choix du vote blanc est affiché en dessous des autres candidatures.

3.5 - Valider son bulletin

Une fois votre choix effectué, veuillez cliquer sur le bouton **"Étape suivante"**.

Un nouvel écran de confirmation affichera le contenu de votre bulletin.

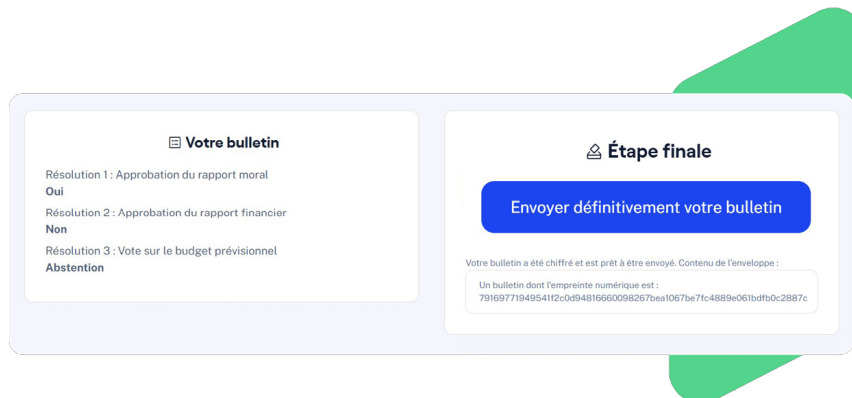
S'il correspond bien à ce que vous souhaitez voter, cliquez sur le bouton **"Envoyer définitivement votre bulletin"**.

Attention, une fois envoyé, votre bulletin ne peut plus être modifié.

Vous pouvez également voir l'empreinte numérique de votre bulletin avant l'envoi.

Cette empreinte ne changera jamais et vous permet, suite à l'envoi dans l'urne, de vérifier que le système a bien pris en compte votre bulletin et que son empreinte est bien toujours la même.

Ce procédé, défini par la CNIL comme la "transparence de l'urne", vous permet de vous assurer à n'importe quel moment que votre bulletin est bien présent et qu'il n'a jamais été modifié depuis sa construction sur votre navigateur.



3.6 - Récépissé de vote

Une fois votre vote exprimé, un récépissé vous sera automatiquement envoyé sur votre adresse email. Celui-ci contient la preuve de votre enregistrement dans la liste d'émargement.

Vous pouvez à tout moment télécharger de nouveau ce récépissé de vote via votre tableau de bord.

Juste avant l'envoi de votre bulletin dans l'urne, l'empreinte numérique de votre bulletin est affichée. Elle est calculée par votre propre navigateur web avant l'envoi du bulletin et vous permet ainsi de vérifier qu'une fois réceptionné dans l'urne, votre bulletin n'a pas été modifié.

Lors de l'insertion de votre bulletin dans l'urne, un numéro de série aléatoire a été généré.

Vous pouvez le voir à l'écran et le télécharger une fois votre bulletin envoyé.

Nous vous affichons également l'empreinte du bulletin qui a été transmise à l'urne, cette empreinte doit correspondre à celle qui était affichée à l'écran avant l'envoi, vous permettant ainsi de vérifier que ce qui a été enregistré correspond bien au bulletin qui a été préparé sur votre navigateur.

Vous pouvez interroger l'urne avec ce numéro de série pour vérifier que votre bulletin est non seulement bien présent, mais également qu'il n'a pas été modifié grâce à la vérification de son empreinte numérique.

Vous pouvez vérifier que le bulletin correspondant à votre numéro de série est bien dans l'urne en [interrogeant l'urne via votre espace de vote](#) ou via la plateforme externe <https://www.urnes-huissier.fr>.

Il convient de garder l'empreinte et le numéro de série secrets, ils vous permettent de suivre votre bulletin dans l'urne.

Par souci de confidentialité, ni le numéro de série ni l'empreinte ne sont associés à votre identité et après avoir été affichés, ils ne seront plus accessibles.

Votre bulletin a bien été enregistré.
Votre récépissé de vote a été envoyé à demo+test1@legavote.fr.

[^ Afficher la clé d'enregistrement](#)

Suivi de votre bulletin dans l'urne

La clé d'enregistrement de votre bulletin dans l'urne est :

eva-7-LEG9YFFCNX

Empreinte numérique : 39432f2b5e8fddd4f5968fd5317705e88812f625e680fdc5ab3aad8b2d3484aa

Cette clé est confidentielle, elle vous permet de suivre votre bulletin dans l'urne, ne la communiquez à personne.

Vous pouvez vérifier la présence de votre bulletin dans l'urne via la plateforme externe <https://urne.vote>.

[Télécharger](#)